



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **15 décembre 2014**

Délibération n° 2014-0458

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Pôle de compétitivité Lyonbiopôle - Attribution d'une subvention à la société Fab'Entech pour le projet de recherche et de développement EMERFAB - Avenant n° 2 à la convention d'application financière 2011-2014 du 13 avril 2011

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : vendredi 5 décembre 2014

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Compte-rendu affiché le : mercredi 17 décembre 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Brachet, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rivalta, Rousseau, Desbos, Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, MM. Barge, Barret, Mmes Basdereff, Baume, Beauteemps, Belaziz, MM. Bérat, Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Bousson, Mme Bouzerda, MM. Bravo, Broliquier, Mmes Brugnera, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mmes David, de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Devinaz, Diamantidis, Eymard, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Mme Frier, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, George, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guiland, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Kepenekian, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, M. Millet, Mme Millet, MM. Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Pouzol, Quiniou, Mme Rabatel, MM. Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sellès, Mme Servien, MM. Sturla, Suchet, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Bernard (pouvoir à Mme Laurent), Mme Berra (pouvoir à Mme Gardon-Chemain), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Burillon (pouvoir à Mme Bouzerda), MM. Calvel, David (pouvoir à M. Jeandin), Mmes Hobert (pouvoir à Mme Gailliot), Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), M. Piégay (pouvoir à M. Bousson).

Reçu au contrôle de légalité le : 17 décembre 2014.

Conseil de communauté du 15 décembre 2014

Délibération n° 2014-0458

commission principale : développement économique

objet : **Pôle de compétitivité Lyonbiopôle - Attribution d'une subvention à la société Fab'Entech pour le projet de recherche et de développement EMERFAB - Avenant n° 2 à la convention d'application financière 2011-2014 du 13 avril 2011**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation

Le Conseil,

Vu le rapport du 26 novembre 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le projet EMERFAB a pour objectif la mise en place et la validation réglementaire d'un modèle original et complet de développement et de production d'anticorps thérapeutiques et prophylactiques permettant de lutter contre le virus "Crimean Congo Haemorrhagic Fever" (CCHF).

Par délibération n° 2010-1913 en date du 16 décembre 2010, le Conseil de communauté a approuvé la participation financière de la Communauté urbaine de Lyon au projet de recherche et développement (R&D) EMERFAB et a autorisé monsieur le Président à signer la convention-cadre avec l'Etat et les collectivités locales partenaires.

Le Bureau, par décision n° B-2011-2038 du 17 janvier 2011, a quant à lui approuvé la convention d'application financière passée avec la société Fab'Entech pour le soutien financier de la Communauté urbaine au projet EMERFAB.

Par décision n° 2013-9-12937-V01 du 9 octobre 2013, le Bureau a approuvé la signature d'un premier avenant à la convention de subvention initiale prolongeant la durée du projet de 13 mois.

Le comité de suivi du projet EMERFAB, réuni le 27 mars 2014, a été informé des retards des essais de preuve de concepts réalisés au sein du laboratoire P4. Ce retard a conduit le partenariat à solliciter une prolongation de 10 mois de la durée du projet la portant ainsi à 59 mois.

Au vu de la demande de prolongation des partenaires, la direction générale des Entreprises (DGE) a autorisé la mise en place d'avenants pour permettre ces modifications.

Cette situation a conduit la société Fab'entech à solliciter auprès de la Communauté urbaine une modification de la convention d'application financière.

Ainsi, un avenant à la convention d'application financière 2011-2014 du 13 avril 2011 est proposé au Conseil communautaire dans le but de modifier la durée de réalisation du projet en le portant jusqu'au 31 décembre 2015 ainsi que les modalités de versement de la subvention.

Les autres clauses de la convention d'application financière demeurent inchangées.

Il est donc proposé à la Communauté urbaine d'approuver l'avenant n° 2 à la convention d'application financière 2011-2014 du 13 avril 2011 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - la prolongation de la durée du projet de recherche et de développement EMERFAB jusqu'au 31 décembre 2015,

b) - l'avenant n° 2 à la convention d'application financière 2011-2014 du 13 avril 2011 à intervenir entre la Communauté urbaine de Lyon et la société Fab'Entech.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ledit avenant.

3° - Le versement du solde, soit 130 500 € initialement prévu par avenant en 2015, est reporté sur l'exercice 2016 - opération n° OP02O1556 - compte 204 21 - fonction 90.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.